

## 38<sup>ème</sup> congrès extraordinaire du PCF de 2018.

Contribution de Christian Boudias pour la section de Lunel (34)

Il y a une urgence historique à penser avec Marx le communisme du XXI<sup>ème</sup> siècle, ce que nous avons appelé communisme de nouvelle génération lors de notre 37<sup>ème</sup> congrès de juin 2016. Le centenaire de la révolution d'octobre, qui a été à l'origine de la création de nombreux PC dans le monde, nous invite à un regard critique sur le communisme du XX<sup>ème</sup> siècle, ses réussites, mais aussi les raisons de son échec. Notre parti- comme d'autres partis communistes d'autres pays- n'est pas à l'abri de disparaître ou de se fondre dans d'autres mouvements politiques. Pourtant, avec la crise profonde et durable du système capitaliste, jamais la nécessité d'un parti communiste n'a été aussi forte, chez nous comme ailleurs. Cette contribution vise à réaffirmer la nécessité de ressourcer notre parti à une visée communiste du XXI<sup>ème</sup> siècle pour notre pays, mais aussi pour l'Europe, pour le monde.

Nous partirons de deux questions :

Dans quel monde vivons-nous ?

A quoi doit servir le PCF ?

Nous affirmerons, comme point critique du communisme du XX<sup>ème</sup> siècle, qu'il ne peut pas y avoir de dépassement du capitalisme sans dépassement du salariat.

Cela nous amènera à repenser nos propositions en fonction de cette perspective de dépassement du salariat.

Cette contribution est inspirée des travaux de Bernard Friot, de Paul Boccara, des propositions de la CGT en matière de nouveau statut du travailleur salarié et de sécurité sociale professionnelle, mais aussi de mon expérience personnelle dans le champ de la rééducation professionnelle d'adultes handicapés.\*(Voir annexe à cette contribution).

### **1 Dans quel monde vivons-nous ?**

Le capitalisme, en crise systémique depuis les années 70, a étendu ses tentacules sur la quasi-totalité de la planète. Il s'est financiarisé. Son modèle ultra libéral, inspiré de l'époque Reagan et Thatcher, est en train de balayer les conquêtes sociales de 100 ans de luttes. Cela marque aussi l'échec d'une vision réformiste de la transformation sociale. Une grande partie du courant réformiste -au plan politique comme au plan syndical- s'est coulée dans le moule de cette idéologie ultra libérale au point d'en être les acteurs.

Pourtant, ce mode de production capitaliste TUE :

Par les guerres,

Par la spéculation,

Par la faim dans le monde,

Par la surexploitation des hommes,

Par la surexploitation des ressources naturelles,

Par les pollutions qui remettent en cause la vie sur terre.

La dimension écologique de la crise actuelle du système capitaliste est certainement celle qui marque le plus, et de façon datée à court terme, la fin de ce mode de production. Cela rend crédible, y compris aux yeux du grand public, l'idée que le capitalisme est en fin de course, au sens destructeur du terme, et qu'il est temps de penser un autre mode de production et de consommation. (Voir Paul Jorion : « Se débarrasser du capitalisme est une question de survie ». Fayard.)

## **2 Dans ce contexte, à quoi doit servir le Parti Communiste ?**

A animer la lutte de classes, plus que jamais à l'ordre du jour, pour aider à remettre en cause le système capitaliste et à dégager des solutions pour son dépassement.

A identifier les germes naissants d'un nouveau mode de production post-capitaliste qu'il faudra bien nommer : communisme ?, socialisme ?, autre ?...

A aider à faire pousser ces germes par la bataille des idées, par la lutte de classes.

Notre projet doit être identifié comme profondément, radicalement :

Humaniste, par le dépassement de toute forme d'exploitation de l'homme par l'homme, et de toute forme de domination ;

Et écologiste par le dépassement du critère du taux de profit maximum comme moteur d'une certaine forme de croissance qui épuise les hommes et la nature.

S'il faut le nommer, nous pourrions dire que nous sommes pour un « com'humanisme » ; ou bien un « écolo-communisme » du XXI<sup>ème</sup> siècle. C'est-à-dire un communisme qui remette les communs à l'ordre du jour mais sans le collectivisme, qui permette le développement plein et entier de chaque individu mais sans l'individualisme, et qui renoue avec une certaine croissance pour satisfaire les besoins sociaux mais sans la destruction de la nature.

Pour aller vers ce communisme renouvelé, nous partageons l'idée de Bernard Friot selon laquelle : « le terrain n'est pas l'argent, c'est le travail, ce n'est pas la répartition de la richesse, c'est sa production. ». C'est pourquoi nous affirmons :

### **3 Il n'y aura pas de dépassement du capitalisme sans dépassement du salariat.**

Qu'est-ce que le salariat ? Deux choses : primo le lien de subordination qui lie le salarié à son employeur à travers le contrat de travail. Secondo, c'est l'extorsion de la plus-value produite par le travailleur au profit des propriétaires des moyens de production. Penser le dépassement du salariat, c'est aider le peuple à penser et à faire émerger une autre conception du travail, affranchie de toute forme de domination de classe. La bourgeoisie dominante tente de dépasser le salariat par « l'ubérisation » en utilisant les possibilités offertes par la révolution numérique. Des travailleurs déclarés auto-entrepreneurs, et donc non salariés, sont ainsi confrontés à une autre forme de domination qui masque la même relation de subordination et la même extorsion de plus value, mais sans code du travail, sans accords collectifs, sans protection sociale.... Bref, le rêve de Macron et du Medef. Avec l'entrée en lutte de ces travailleurs, la lutte de classes que certains voudraient chasser par la porte est revenue par la fenêtre.

Remettre en cause le salariat, mais à notre manière, en ressourçant notre réflexion à Marx, c'est la condition première à faire éclore pour faire entrer en grand la démocratie dans l'entreprise. En effet, lutter contre l'exploitation capitaliste ce n'est pas seulement lutter pour l'augmentation des salaires, pour la réduction du temps de travail, pour de meilleures conditions de travail, pour de nouveaux droits d'expression et d'intervention dans les entreprises. Tout cela existe depuis que le capitalisme existe et cela s'appelle la lutte de classes. Cela ne l'empêche pas de continuer à exister. La contradiction antagonique Capital/Travail est même la source de son mouvement et de son développement. Lutter contre l'exploitation capitaliste jusqu'au bout c'est remettre en cause le salariat, c'est-à-dire tout à la fois la relation de subordination et l'extorsion de la plus-value. Il ne s'agit donc plus seulement de mieux partager le gâteau et de mieux partager les pouvoirs. Il s'agit de prendre le pouvoir. Et on ne peut pas prendre le pouvoir avec les chaînes du salariat aux pieds. Parce que prendre le pouvoir pour dépasser le capitalisme, ce n'est pas seulement dans la cité et les institutions de l'Etat, c'est prendre le pouvoir là où se créent les richesses : dans l'entreprise.

### **4 Repenser nos propositions en fonction de cette perspective de dépassement du salariat, pour un nouveau statut du travailleur libre, ou statut du producteur.**

Imaginer un nouveau Code du travail du XXIème siècle fondé sur autre chose que sur la relation de subordination et sur autre chose que sur l'appropriation privée des moyens de production.

Définir l'entreprise. Aujourd'hui l'existence juridique de l'entreprise passe par la définition de sa forme de propriété. Mais l'entreprise en tant que collectif de travailleurs reste à définir. La personne morale juridiquement reconnue, c'est la société, mais ce n'est pas le collectif de travailleurs.

Nous pourrions commencer à définir l'entreprise en affirmant que tout le collectif des travailleurs qui la compose est copropriétaire d'usage de celle-ci. Dire cela, c'est affirmer que les moyens de production ne peuvent pas être des marchandises mais des biens communs. Cela devrait nous amener à repenser le plan comptable en fonction de ses nouveaux concepts.

La totalité de la valeur ajoutée produite dans une entreprise est donc copropriété d'usage de tous ceux qui l'ont produite, c'est-à-dire de tous les travailleurs.

La notion de profit, et a fortiori de dividendes disparaissent.

Inventer un nouveau statut du travailleur libre. La CGT parle d'un nouveau statut du travailleur salarié. Il faut aller jusqu'au bout et remplacer le mot salarié par le mot LIBRE. Cela rejoint la proposition de B Friot de statut politique du producteur.

Libre de toute relation de subordination. Libre d'avoir son mot à dire sur la répartition de la valeur ajoutée qu'il a contribué à produire, puisqu'il en est copropriétaire d'usage.

Pour permettre cette entrée massive de la démocratie dans l'entreprise il faut repenser nos revendications de réduction du temps de travail autrement qu'entre temps de travail et temps libre. Avec le salariat, le temps de travail est forcément vécu comme du temps contraint par rapport au temps libre. Mais avec le dépassement du salariat le temps de travail pourra, et même devra, contenir bien autre chose que du temps purement productif. Et notamment beaucoup plus de temps à se former et beaucoup plus de temps à participer à la gestion démocratique de l'entreprise. Les gains de productivité considérables promis par la révolution numérique nous autorisent à faire d'audacieuses propositions dans ces deux directions. Rappelons que le conseil national du numérique parle de 50% de disparitions des emplois actuels si rien ne change. Voilà un autre germe de changement radical à faire éclore : Une autre répartition des activités à l'intérieur du temps de travail pour éviter d'aller vers une société avec 50% de chômeurs.

Dans le domaine de la formation professionnelle, il nous faut préciser notre projet de sécurité d'emploi et de formation, que la CGT pour sa part appelle « Sécurité sociale professionnelle ». Il faut oser dire qu'il s'agit de remplacer trois millions de chômeurs par un volant permanent de trois millions de personnes en formation. Ce qui éradiquerait le chômage. Ce qui conduirait à imaginer, à terme, des carrières composées d'un quart de temps, voir plus, à se former. Soit 10 ans cumulés, sous la forme de plusieurs périodes de formations qualifiantes d'une à plusieurs années. Les 3 millions de places de formation à créer constituent un minimum pour simplement satisfaire la revendication syndicale immédiate de 10% du temps de travail en formation, soit 4 ans cumulés sur toute une carrière. Il faudra rapidement plus que doubler ce chiffre pour atteindre 20%, puis 25% du temps de travail à se former, et donc aller rapidement vers les 8 millions de places de formation. Osons dire qu'il faudrait dégager 90 milliards d'Euros pris sur le coût du Capital pour financer la création d'une quatrième branche de la sécu. baptisée sécurité sociale professionnelle, chargée d'assurer le maintien des revenus de ces trois millions de personnes en formation. Cela suppose de créer un pôle public de la formation professionnelle et d'y créer à minima, les trois millions de places qui n'existent pas actuellement. Ce pourrait être deux millions de places à l'AFPA, principalement pour les chômeurs longue durée les plus éloignés de toute activité professionnelle. Ce qui suppose de construire 4 000 centres AFPA de 500 places. Et ce pourrait être un autre million de places à ouvrir dans les GRETA, le CNAM, les universités et les grandes écoles pour les qualifications les plus élevées.

Pôle emploi étant appelé à disparaître, il y aurait une reconversion de ses 56 000 salariés actuels à opérer, vers des dizaines de milliers de postes à créer dans le nouveau pôle public de la formation professionnelle.

Au XXIème siècle, la répartition des pouvoirs ira de pair avec une avancée considérable des savoirs. Le rôle de ce pôle public de la formation professionnelle sera aussi l'apprentissage de masse à la gestion démocratique des entreprises.

C'est l'autre dimension du temps de travail. Demain, si nous voulons que la démocratie pénètre vraiment dans l'entreprise, il faudra que le temps de participation démocratique de tous les travailleurs à la marche de l'entreprise fasse pleinement partie du temps de travail, depuis l'atelier, le bureau, le labo, jusqu'au niveau de l'entreprise, du groupe, de la branche.

La révolution industrielle a sonné le glas du mode de production féodal, et même de l'esclavage avec la traite des noirs, grâce au développement de la machine à vapeur et de l'électricité.

Aujourd'hui, la révolution numérique peut être un appui formidable pour remettre en cause le mode de production capitaliste. Nous allons soit vers une société insupportable de 50% de chômeurs et de précaires, où la loi du plus fort règnera plus que jamais, soit vers un « com'humanisme » écologiste, économe en matières premières et en énergie, avec zéro chômage et une avancée considérable des savoirs et de la démocratie économique. C'est le rôle du Parti Communiste d'avancer de telles propositions révolutionnaires, à débattre avec les travailleurs, pour ouvrir des perspectives de sortie de crise et pour démentir l'idée que le capitalisme serait la fin de l'histoire.

**Annexe :** Parmi les germes de changement radical à faire éclore, mon expérience professionnelle dans le domaine de la rééducation professionnelle pour travailleurs handicapés m'a amené à développer la thèse suivante : La sécurité d'emploi et de formation ou sécurité sociale professionnelle, ça existe déjà. Ce sont les CRP (centres de rééducation professionnelle pour travailleurs handicapés). Il suffit de s'en inspirer et d'étendre un droit existant, un mode de financement existant, des savoir-faire existants à l'ensemble des travailleurs. De plus, la CGT gère trois centres de rééducation professionnelle parmi une centaine existants en France. Ceux-ci peuvent servir de base de réflexion et de luttes pour tout le mouvement social progressiste. C'est le sens de cette annexe à notre contribution. Cette réflexion s'inspire volontairement à la fois de la proposition du parti communiste de « sécurité d'emploi et de formation », mais aussi de la proposition de la CGT de « nouveau statut du travailleur salarié » et de « sécurité sociale professionnelle ». Nous retiendrons le terme de « sécurité sociale professionnelle » pour désigner l'ensemble de ces propositions.

## **Annexe. Les CRP\*, modèles d'une Sécurité sociale professionnelle.**

**Le droit à la rééducation professionnelle s'est construit depuis le début du 20<sup>ème</sup> siècle par extensions successives à de nouvelles populations. Au 21<sup>ème</sup> siècle, l'extension ultime pourrait être la création d'une véritable Sécurité sociale professionnelle pour tous.**

1914-1918 :350 ERP (écoles de rééducation professionnelle) créées pour invalides de guerre.

Entre deux guerres : Extension aux accidentés du travail et aux anciens tuberculeux.

1945 : Création de la Sécurité sociale. Extension à toutes les causes de handicap : accidents du travail ou accidents de la vie, toutes sortes de maladies, professionnelles ou non.

### **Une nouvelle source de handicap : le chômage de longue durée**

Au début des années 70, avec la crise naissante et la montée du chômage, apparaît une population de jeunes, déclarés travailleurs handicapés sans avoir connu un premier emploi.

1975 : Extension du droit à rééducation professionnelle vers un droit à l'éducation professionnelle. En conséquence, l'entrée dans un CRP devient une cause de première immatriculation à la Sécurité sociale.

Aujourd'hui, l'exclusion massive de l'emploi pour raisons économiques engendre du handicap. Et les réponses que nous apportons aux travailleurs handicapés sont parfaitement transférables pour construire demain un véritable système de Sécurité sociale professionnelle leur permettant de retrouver un travail.

### **La rééducation professionnelle constitue bien un modèle pour penser notre projet politique d'une Sécurité sociale professionnelle pour tous.**

D'abord, parce que les travailleurs handicapés en bénéficient déjà : C'est un droit, ouvert avant même le premier emploi, financé par la Sécurité sociale et rémunéré.

Ensuite, parce que la formation qualifiante est adossée à un accompagnement médico-psycho-social. C'est précisément de ce savoir-faire pluridisciplinaire dont ont besoin prioritairement des millions de chômeurs de longue durée. (Voir encadré 2).

### **Recycler les coûts du chômage en financements actifs**

Entretenir des forces de travail en jachère a un coût. Autant recycler ces dépenses passives en financements actifs, en investissements dans la formation. Le début du XX<sup>ème</sup> siècle a redonné du travail à des millions d'invalides de guerre, par la rééducation professionnelle. Le début du XXI<sup>e</sup> siècle compte lui aussi ses millions « d'invalides de la guerre économique » auxquels on peut redonner un travail grâce à un système de sécurité inspiré des CRP\*.

\*Centres de rééducation professionnelle pour travailleurs handicapés.

## **Un déploiement en deux phases**

1 Mesures législatives pour un nouveau statut du travailleur LIBRE ou statut du producteur. (Voir encadré 1) Ouverture à l'AFPA, de 2 millions de places de formations adaptées à cette population la plus éloignée de l'emploi. En clair, il faudrait remplacer rapidement 3 millions de chômeurs par 3 millions de stagiaires de la formation professionnelle, dont les 2/3 seraient prioritaires à l'AFPA.

2 Permettre à chacun, (chômeurs ou pas), d'avoir des parcours professionnels constitués d'alternance de périodes de travail et de périodes de formation, tout en continuant à percevoir une rémunération identique à celle du dernier emploi.

Ces périodes de formations qualifiantes, pouvant aller de plusieurs mois à plusieurs années, pourraient être accordées soit à la demande de l'intéressé (pour progresser, pour changer de branche, pour changer de métier), soit sous la pression des contraintes économiques suite à la perte de l'emploi, soit sous la pression des contraintes technologiques pour s'adapter à de nouveaux procès de travail.

Imaginons ainsi les carrières de demain faites d'une trentaine d'années d'activités purement productives et, pourquoi pas, d'une dizaine d'années cumulées de formations qualifiantes. La révolution numérique et ses gains de productivité à venir nous autorisent à imaginer cela. Créer 3 millions de places de formation est un minimum pour simplement satisfaire la revendication syndicale de 10% du temps de travail en formation, soit 4 ans cumulés sur toute une carrière. Il faudra rapidement plus que doubler ce chiffre pour atteindre une dizaine d'années de formation.

## **Un effort à proportion des effets de 40 ans de « guerre économique »**

Aujourd'hui, pour sortir des dégâts humains causés par 40 ans de « guerre économique », il est nécessaire d'utiliser les grands moyens pour bâtir une véritable Sécurité sociale professionnelle du XXI siècle, en s'attaquant à la finance et au coût exorbitant du Capital. C'est un autre choix de société. Ce n'est pas de la flexisécurité réformiste. C'est un projet révolutionnaire qui contient en germe le dépassement du salariat, donc du Capitalisme.

Avec la création de la Sécurité sociale, une partie importante du renouvellement de la force de travail a déjà été socialisée. Il s'agit d'étendre considérablement cette partie socialisée en créant une quatrième branche de la Sécu. : La branche Sécurité sociale professionnelle.

Notre parti pourrait être à l'origine d'un vaste travail politique à l'entreprise qui impliquerait plusieurs acteurs : des camarades de l'AFPA, des lycées techniques et des IUT, du CNAM, des grandes écoles, des CRP, du secteur médico-social et de la Santé, de Pôle Emploi, du RSA, de la Sécurité sociale ... et d'autres encore. Tous ces camarades pourraient mettre en relation

leurs luttes actuelles avec l'élaboration d'un vaste projet de Sécurité sociale professionnelle. Et **récioproquement**, ils pourraient contribuer à la réflexion collective de notre parti sur ce sujet.

### **Passer du rêve à la réalité avec quelques propositions chiffrées**

1 Créer un pôle public de la formation professionnelle. Agréer les organismes de formations appelés à être financés par la Sécurité sociale professionnelle pour dispenser des formations de longue durée, qualifiantes et diplômantes.

Retenir principalement l'AFPA, les GRETA, les Universités, le CNAM, les grandes écoles, mais également les CRP et les ERP pour les travailleurs handicapés, logiquement financés par cette nouvelle branche de la Sécu.

2 Transférer peu à peu des moyens dévolus actuellement à Pôle-emploi et au RSA vers l'AFPA. Cette AFPA renforcée pourrait passer des 5% de part de marché actuels à 50% une fois libérée de son obligation de mise en concurrence. Ces deux mesures cumulées pourraient multiplier par vingt les capacités d'accueil de l'AFPA et la rendre capable de former 2 millions de stagiaires, en priorité les chômeurs de longue durée.

Sur la base des données de 2013, avec un budget de 4,8 Mds d'€, Pôle-emploi occupe 53 000 salariés<sup>1</sup> pour faire du traitement dit « social » du chômage. Chaque année, les aides et allocations diverses destinées à indemniser les personnes privées d'emploi se montent à près de 28 Mds d'€<sup>2</sup>. Si on additionne ces deux coûts on arrive à 32,8 Mds d'€ de dépenses passives.

Dans la même année 2013, l'AFPA ne disposait que d'un budget prévisionnel de 784 Ms d'€. Quarante fois moins que le coût total du chômage. L'AFPA dispose de six fois moins de personnels que Pôle-emploi et connaît une érosion continue de ses effectifs. Elle ne gère plus que 216 centres de formation pour 150 000 stagiaires. Entre 2007 et 2012, l'AFPA a perdu 24% de ses stagiaires et plus d'un tiers des demandeurs d'emploi, son public prioritaire, alors que le chômage explose.

Dans un double mouvement d'affaiblissement de Pôle emploi et de renforcement de l'AFPA, on pourrait imaginer une reconversion massive prioritaire de dizaines de milliers de salariés de Pôle-emploi vers l'AFPA sur des postes d'enseignants, de psychologues d'orientation, de personnels médico-psycho-sociaux, de secrétariats sociaux, de personnels administratifs, d'accueil, de placement, etc.

---

1 Wikipedia – article Pôle Emploi

2 « Le chômage et son coût. » Globometer



Avec ces mesures, on passerait de 216 à 4 000 centres de formation AFPA, soit environ vingt fois plus qu'actuellement. A raison de 500 places par centre, on atteindrait les 2 millions de stagiaires en formation en lieu et place de 2 millions de chômeurs. Si on y ajoutait un million de places dans les GRETA, les universités, le CNAM, les grandes écoles, en utilisant pleinement ou renforçant leurs capacités d'accueil, on atteindrait un volant permanent de 3 millions de stagiaires en formation en lieu et place d'un volant de 3 millions de chômeurs. Et ce, pour un coût quasiment identique.

### **Quels financements pour le maintien des salaires des stagiaires ?**

Ce serait également le rôle de la branche Sécurité sociale professionnelle via les cotisations des entreprises. En comptant 30 000 € annuels de salaires (cotisations sociales comprises) par tête en moyenne, il faudrait abonder ce fond de 90 Mds d'€ à prélever sur le coût du capital.

Notre parti doit travailler à construire ces propositions pour donner de l'espoir et des perspectives de vrais changements de société, à l'appui des luttes actuelles. Les CRP gérés par la CGT via l'association Ambroise Croizat, peuvent être un point d'appui dans cette élaboration. Tout le mouvement progressiste devrait participer à la défense des CRP mis en cause aujourd'hui par les politiques d'austérité. Pas seulement parce qu'ils sont un acquis d'un siècle d'histoire de luttes sociales, mais aussi parce qu'ils représentent un laboratoire pour notre projet politique d'une Sécurité sociale professionnelle pour tous au XXIème siècle.

#### Encadré 1 :

### **La Sécurité sociale professionnelle ? Protéger les salariés des accidents de la vie professionnelle. De la revendication de la CGT à notre projet de dépassement du salariat.**

La Sécurité sociale professionnelle est une partie de la revendication plus globale du nouveau statut du travailleur salarié. Avec ce nouveau statut, la CGT revendique que chaque salarié ait le droit à une continuité et une progression de carrière, de salaire et de qualification, du début à la fin de son activité professionnelle, qu'il reste ou non dans la même entreprise. Les droits sont attachés à sa personne et transférables. Cette garantie doit pouvoir continuer, même si son emploi est supprimé. Nous proposons de transformer cette revendication syndicale en « nouveau statut du travailleur LIBRE » ou statut du producteur.

Le terme Sécurité sociale professionnelle a été délibérément choisi. La comparaison avec la Sécurité sociale qui protège notre santé est volontaire. Il s'agit bien de protéger les salariés des accidents professionnels que sont les transitions entre deux emplois et de faire en sorte que les entreprises financent cette protection sur le modèle de la Sécurité sociale. L'entreprise qui a supprimé l'emploi resterait donc responsable du devenir du travailleur. Une cotisation mutualisée des entreprises financerait ce moment de maintien du contrat de travail. Et ce moment, entre deux emplois, pourrait être mis à profit pour une formation professionnelle qualifiante permettant une réinsertion dans un nouvel emploi, dans une autre entreprise, un autre métier, voire une autre branche.

En somme, on étendrait à tous les travailleurs, un droit aujourd'hui réservé aux seuls salariés reconnus travailleurs handicapés, qui ont perdu leur emploi à cause d'une maladie ou d'un accident. Ils bénéficient d'une formation qualifiante de longue durée, (18 à 24 mois dans un CRP), financée par la Sécurité sociale et d'une rémunération calculée sur la base du maintien de leur ancien salaire.

#### Encadré 2 :

##### **Le chômage longue durée génère du handicap et nécessite le même accompagnement.**

Cette affirmation est étayée par une expérimentation de formation qualifiante de RMistes de Seine Saint Denis, qui s'est déroulée au CRP Jean-Pierre Timbaud à Montreuil dans les années 90. Ils étaient tous censés être valides au moment de leur recrutement pour cette formation financée par le conseil général. Pourtant, tous ont eu recours au même accompagnement médico-psycho-social que les travailleurs handicapés reçus par le centre. Ils avaient tous des problèmes de santé, des problèmes psychologiques et des problèmes sociaux à traiter, faute de quoi leur formation était compromise. Un dispositif de formation ordinaire ne suffit donc pas à répondre aux besoins de réinsertion des chômeurs longue durée. L'AFPA devra se doter des mêmes moyens d'accompagnement que les CRP pour pouvoir réinsérer les 2 millions de chômeurs les plus éloignés de l'emploi.

### Encadré 3 :

#### **Lecture comparative des deux situations AVEC ou SANS Sécurité sociale professionnelle.**

<b>SANS</b> Sécurité sociale professionnelle	<b>AVEC</b> Sécurité sociale professionnelle
<p>Travailleurs insécurisés , dépenses passives. 4,8 Mds € = Budget Pôle emploi avec 53 000 salariés. 28 Mds € = Coût aides et allocations diverses pour plus de 3 millions de chômeurs. Soit un total de dépenses passives de 32,8 Mds € pour préserver la paix sociale. Face à des dépenses actives de seulement 784 Ms € = Budget AFPA avec 9 000 salariés pour un faible volume de stagiaires en formation qualifiante. Pour mémoire : 460 à 480 Mds € = Le coût du Capital en comptant la fraude fiscale (près de 25% du PIB).</p>	<p>Travailleurs sécurisés, financements actifs. Comment ? Avec au moins 2 sources de financement :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 90 Mds € = Cotisations patronales supplémentaires.</li><li>• 32,8 Mds € = Coût total du chômage.</li></ul> <p>Transférer ces 32,8 Mds € vers l’Afpa, Greta, universités, Cnam et grandes écoles... Pour répondre aux besoins de formations qualifiantes de 2 millions de chômeurs, multiplier par 20 la capacité d’accueil de l’Afpa, soit 4 000 centres de formation avec un budget de 15 Mds € et 180 000 salariés. Le reste des économies, réalisées sur le coût du chômage, pourra renforcer les Greta, universités, Cnam et grandes écoles... Maintien des salaires pour les 3 millions de stagiaires en formation qualifiante = 90 Mds € pris sur le coût du Capital pour servir les intérêts des salariés.</p>

**3 millions de stagiaires en formation avec maintien du salaire au-lieu de 3 millions de chômeurs.**